



Formation & GDPR



Conseiller en sécurité – Formations

La plate-forme eHealth propose chaque année une formation de base sur la sécurité de l'information et la protection des données.

Un plan de formation, conçu en étroite collaboration avec le service spécialisé agréé de la Smals, met l'accent sur les connaissances dont doit disposer un DPO ou un conseiller en sécurité afin d'assurer au mieux sa mission, quelle que soit la taille de l'organisation qui l'occupe.

Les parties intéressées qui souhaitent participer à cette formation doivent remplir la condition suivante : l'organisation utilise les services de la plate-forme eHealth.

Pour tout renseignement pratique (date des cours, inscriptions, locaux, ...), veuillez-vous adresser à [Joëlle Ankaer](#) (02-787 58 62).

Pour toute information sur le contenu de la formation, veuillez-vous adresser à security@ehealth.fgov.be.

- [Description de la formation](#)
- [Formulaire d'inscription](#)
- [Agenda Formation 2024](#)



General Data Protection Regulation

Le Règlement général européen sur la protection des données (« European General Data Protection Regulation », en abrégé « EU GDPR ») introduit de nouvelles règles en matière de gestion et de protection de données à caractère personnel. La Commission européenne a voulu avec ce Règlement rendre aux citoyens le contrôle de leurs données à caractère personnel et simplifier le cadre réglementaire pour les entreprises internationales en uniformisant les règles au sein de l'Union européenne.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 mai 2016. Une période de transition de deux ans a cependant été prévue. Les organisations ont ainsi le temps jusqu'au 25 mai 2018 pour se conformer aux nouvelles exigences du règlement EU GDPR. Contrairement à une directive, il n'y a pas de transposition dans la législation belge.

A travers cette page web, la plate-forme eHealth se propose de rassembler les informations correctes concernant ce nouveau règlement.

Vous trouverez ci-après les liens vers les sources pertinentes :

- [Le texte original du règlement EU GDPR](#)
- [Circulaire GDPR](#)

Autres informations de la Commission européenne concernant le règlement EU GDPR :

- [EU GDPR factsheets](#)
- [Informations relatives à la portabilité des données](#)
- [Informations relatives au délégué à la protection des données \(DPO\)](#)
- [Informations relatives à l'identification du « responsable du traitement » ou de « l'autorité de contrôle chef de file »](#)
- [Publication de données à caractère personnel à des fins de transparence dans le secteur public](#)
- [Informations concernant l'analyse d'impact relative à la protection des données](#)
- [Toolkit de l'EDPS en ce qui concerne les restrictions en matière de protection de données à caractère personnel](#)
- [DPO corner](#)

L'Autorité de Protection des Données (APD) a consacré une [page web spécifique](#) au règlement EU GDPR et élaboré [un plan par étapes](#) pour la mise en œuvre du règlement EU GDPR.

L'Autorité de Protection des Données (APD) a également rédigé d'initiative une [recommandation](#) concernant l'analyse d'impact relative à la protection des données (« data protection impact assessment » ou « DPIA »).



La BCSS a adapté les [normes minimales de sécurité de l'information](#) afin de les rendre conformes au règlement EU GDPR.

Cette page web sera régulièrement mise à jour avec de nouveaux textes et adaptée en fonction des évolutions....

